



# Marché de Noël

19 DÉCEMBRE 2026

À PARTIR DE 11H00



## BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES EXPOSANTS



### INFORMATIONS EXPOSANT

Raison sociale : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....



### ACTIVITÉ

Type de produits exposés : .....

Nombre de mètres linéaires souhaités  
(si vous ne réservez pas de table) : .....



### PARTICIPATION À LA TOMBOLA

Dans le cadre de la tombola organisée au profit des enfants de la commune, chaque exposant est invité à offrir un lot.

**Quel produit souhaitez-vous offrir pour la tombola ?**

.....  
.....



### BESOINS MATÉRIELS



Barnum : ☐ Oui ☐ Non

(ATTENTION Nombre limité)



Branchement électrique : ☐ Oui ☐ Non

Si oui puissance souhaitée : .....



Tables : ☐ Oui ☐ Non

Si oui combien : .....



Bancs : ☐ Oui ☐ Non

Si oui combien : .....



### CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'emplacement est mis à votre disposition à titre gracieux par la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux (obligation du dépôt d'un chèque de caution de 100€ à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**)



### INFORMATIONS PRATIQUES



Lieu :

Mairie de Lumigny  
3 place de l'Église - 77540 Lumigny-Nesles-Ormeaux



Ouverture au public :  
à partir de 11h00



Installation des exposants :  
à partir de 10h00



### RETOUR DU BULLETIN



PAR COURRIER :

Mairie de Lumigny-Nesles-Ormeaux  
3 place de l'Église  
77540 Lumigny-Nesles-Ormeaux



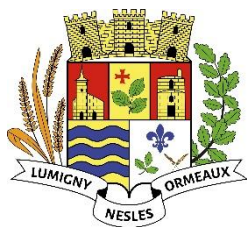
PAR COURRIEL :

urbanisme@mairie-lno.fr

Date : .....

Signature : .....





## **Règlement – Marché de Noël – 19/12/2026**

### **Article 1 :**

Le marché de Noël, organisé par la mairie de Lumigny Nesles Ormeaux se déroulera le samedi 19 décembre 2026 à partir de 11h00 et jusque 18h00 à la mairie de Lumigny en extérieur.

La manifestation est réservée aux artisans, artistes indépendants, producteurs et associations qui souhaitent proposer leurs œuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché en rapport avec l'esprit de Noël (gastronomie, décoration, jeux, accessoires, bijoux de création, idée de cadeaux, ...)

L'entrée est gratuite.

### **Article 2 :**

Chaque exposant s'engage à tenir son stand durant le marché.

Le fait d'être admis à participer à la manifestation entraîne donc l'obligation d'occuper le stand et de le laisser sur place jusqu'à la clôture de la manifestation. Il n'y a donc pas de possibilité de fractionner l'inscription.

L'attribution des stands sera déterminée par l'organisateur de la manifestation. Il sélectionnera et retiendra un maximum de produits liés aux traditions des fêtes de Noël.

Pour conserver l'attractivité du marché de Noël, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants par spécialité, de renouveler un certain nombre d'exposants chaque année. Un exposant non autorisé ne pourra en aucun cas s'installer sur le marché de Noël ou à proximité.

### **Article 3 :**

Les emplacements sont attribués en fonction des places disponibles, en tenant compte de l'arrivée des demandes. L'organisateur se réserve le choix exclusif des exposants qui seront retenus.

Le bulletin d'inscription et l'intégralité des documents demandés sont à retourner soit par courrier : Mairie de Lumigny Nesles Ormeaux 3 place de l'Eglise 77540 Lumigny Nesles Ormeaux soit par courriel : [urbanisme@mairie-lno.fr](mailto:urbanisme@mairie-lno.fr) (doublé d'un envoi postal ou d'une remise en mains propres du chèque de caution)

Après acceptation du dossier, et pour garantir leur participation les exposants recevront une confirmation d'inscription. Cette confirmation sera transmise après la date limite des inscriptions.

### **Article 4 :**

Les emplacements sont attribués par l'organisateur à l'exposants selon un plan d'implantation. L'installation des exposants aura lieu le samedi 19 décembre 2026 à partir de 10h00. Un effort sera apporté par les exposants pour la décoration du stand afin de créer l'ambiance de Noël

### **Article 5 :**

L'emplacement est mis à disposition par l'organisateur à titre gracieux et en échange d'un lot donné par l'exposant pour la tombola organisée par l'organisateur au profit des enfants de la commune.

Une caution de 100 € est demandée au moment de l'inscription, elle sera restituée à l'exposant à son départ du marché de Noël à 18h00. La caution sera conservée par l'organisateur en cas de

non venue de l'exposants sans motif légitime et sur justificatif ou en cas de départ anticipé de l'exposant.

Article 6 :

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- Bulletin rempli
- Copie de la pièce d'identité de l'exposant
- Le présent règlement signé
- La caution de 100€ (par chèque à l'ordre du Trésor Public)
- Copie de l'inscription à la chambre des métiers ou copie de la carte permettant l'exercice d'une activité ambulante ou copie du certificat d'inscription au répertoire des entreprises ou copie de l'extrait de KBis

En sus pour les associations :

- Copie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile
- Attestation sur l'honneur de vente au déballage

Article 7 :

Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable pour des litiges tels que vols, casses ou autres détériorations.

Article 8 :

Les exposants consentent à ce qu'il soit pris des prises de vues de leur stand, et à la diffusion de ces vues concernant la communication liée à cette manifestation.

Le :

A :

Signature :